

## **Assemblée communale du 13 décembre 2016**

**Président :** M. Nicolas Chardonnens, Syndic

**Participants :** 52 personnes, dont 2 personnes n'ayant pas le droit de vote

---

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

**M. le Président** déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 48 du 2 décembre 2016, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

**M. le Président** rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>e</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

**M. le Président** procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Gilles Godar
- M. Marc-Antoine Sauthier

L'assemblée peut délibérer valablement.

**M. le Président** rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

**M. le Président** tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

**M. le Président** donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

### **Tractanda**

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2016**
2. **Budgets 2017**
  - 2.1. **Budget communal de fonctionnement**  
Rapport de la Commission financière**Vote final du budget communal de fonctionnement**

<b>2.2. Budget communal des investissements</b>	
<b>2.2.1. Etude assainissement pont CFF et passerelle mobilité douce</b>	<b>Fr. 20'000.—</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote	
<b>2.2.2. Etude carrefour route du Centre – route cantonale</b>	<b>Fr. 32'000.—</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote	
<b>2.2.3. Etude réaménagement route de la Côte</b>	<b>Fr. 15'000.—</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote	
<b>2.2.4. Eclairage public – remplacement des luminaires</b>	<b>Fr. 48'000.—</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote	
<b>2.2.5. Déplacement collecteur Résidence St-Martin</b>	<b>Fr. 265'000.—</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote	
<b>2.2.6. Etude assainissement du site de l'ancienne STEP</b>	<b>Fr. 20'600.—</b>
Rapport de la Commission financière	
Vote	
<b>Vote final du budget communal des investissements</b>	

### **3. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2016**

**M. le Président** précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2016.

---

## **Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 juin 2016 est approuvé à l'unanimité**

---

**M. le Président** adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

### **2. Budgets 2017**

**M. le Président** passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. «Présentation générale du budget de fonctionnement 2017».

#### **2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement 2017**

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière le 23 novembre dernier.

**Mme Miriam Hess Feki** informe qu'elle ne présentera que les chiffres qui présentent une différence importante par rapport aux comptes 2015 ou au budget 2016.

Sous le chapitre « Assemblée communale, Conseil communal », **Mme Miriam Hess Feki** souligne que les charges et revenus restent stables et que ce chapitre n'amène aucun commentaire.

Au chapitre « ordre public », le Service intercommunal des curatelles a fusionné avec le Service social de Sarine-Ouest, les charges y relatives ont été reportées au compte Association à buts multiples ARCOS. **Mme Miriam Hess Feki** rappelle que ARCOS est l'abréviation de l'Association Régionale à buts multiples des Communes Ouest Sarinoises.

Au chapitre « Police du feu », la participation au corps a diminué suite à l'entrée dans le corps des sapeurs-pompiers de la commune de La Brillaz.

Le compte « Participation à l'école secondaire » présente une augmentation de presque 9 % par rapport au budget 2016, il s'agit de charges liées sur lesquelles la commune n'a pas d'influence.

Administration scolaire : **Mme Miriam Hess Feki** informe que la charge d'intérêts a diminué de Fr. 27'000.- par année en raison du renouvellement d'un emprunt pour les bâtiments scolaires à un taux nettement plus favorable.

Le chapitre « Culture et loisirs » n'amène aucun commentaire particulier.

Le poste « santé » contient lui aussi essentiellement des charges liées. **Mme Miriam Hess Feki** précise que ce poste présente une augmentation d'environ Fr. 22'000.-.

**Mme Miriam Hess Feki** rappelle que les principaux critères de répartition des charges liées sont la population légale et l'indice de potentiel fiscal de la commune.

Au chapitre « Affaires sociales » aux comptes collectifs « Structures d'accueil de la petite enfance », les charges augmentent de Fr. 18'000.- dans la mesure où la commune est davantage sollicitée à participer aux frais de garde dans les crèches et auprès des mamans de jours.

L'augmentation au chapitre « Aide sociale » provient du report de la charge du Service des curatelles précédemment évoqué.

Au chapitre « routes communales et génie civil », **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'un nouveau compte a été créé qui se nomme « études et conseils » pour un montant de Fr. 20'000.-. Cette somme permettra de demander en cas de nécessité et dans le cadre de projets, des conseils à des bureaux spécialisés. Ce montant n'engagera que le fonctionnement et aucun investissement n'est censé en découler.

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » respectent les principes des taux de couvertures, soit entre 70 % et 100%.

**Mme Miriam Hess Feki** précise que la charge d'amortissement au compte « panneaux solaires photovoltaïques » n'existe plus suite à l'amortissement complet de cet investissement réalisé aux comptes 2015.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** passe directement aux montants budgétés aux comptes 90 « **impôts** ».

Les estimations des recettes concernant les impôts sur le revenu, la fortune, le capital et le bénéfice ont été faites sur la base des recommandations du service cantonal des contributions.

Un compte « études et conseils » a également été créé au compte « immeubles du patrimoine financier » pour un montant de Fr. 10'000.-. **Mme Miriam Hess Feki** rappelle qu'il s'agit d'une somme qui permettra de demander en cas de nécessité et dans le cadre de projets, des conseils à des bureaux spécialisés. Ce montant n'engagera que le fonctionnement et aucun investissement n'est censé en découler.

En résumé, le budget de fonctionnement 2017 présente un excédent de recettes de **Fr. 10'790.50.**

**Mme Miriam Hess Feki** précise que le plan financier sera présenté lors de la prochaine assemblée des comptes.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

**Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.**

**Budget de fonctionnement 2017**

*Lors de sa séance du 23 novembre 2016, la Commission financière a examiné en détail le budget 2017 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.*

*Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépense injustifiée. Les entrées fiscales ont été calculées en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions en rajoutant la contribution estimée de dix contribuables supplémentaires.*

*Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.*

*Pour conclure, le budget de fonctionnement 2017 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de Fr. 10'790.50.*

*Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2017 présenté par le Conseil communal.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote du budget de fonctionnement 2017 qui présente un bénéfice de **Fr. 10'790.50**.

---

**Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2017 qui présente un bénéfice de Fr. 10'790.50 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit l'étude pour l'assainissement du pont CFF et la passerelle à mobilité douce.

### **2.2.1. Etude assainissement pont CFF et passerelle mobilité douce** **Fr. 20'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tille** informe l'assemblée que cette étude est en continuité avec la fermeture du pont CFF au trafic routier.

Cette variante d'étude consistera au remplacement du tablier actuel par une nouvelle passerelle et par la démolition partielle du pont actuel.

Cette option doit permettre aux personnes à mobilité réduite, en collaboration avec les CFF, d'accéder au quai « direction Fribourg » et également de respecter les exigences légales (rampes, etc.).

**Mme Marie-Hélène Tille** souligne que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

***Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.***

#### **Etude assainissement pont CFF et passerelle mobilité douce**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 20'000.-- pour l'étude de l'assainissement du pont CFF et de la passerelle à mobilité douce.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 20'000.00 pour l'étude de l'assainissement du pont CFF et de la passerelle à mobilité douce est accepté à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.2.

### **2.2.2. Etude carrefour route du Centre – route cantonale Fr. 32'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tille** informe des points qui seront traités dans cette étude :

- Etude avant-projet à présenter aux services du canton
- Définir les objectifs et identifier les contraintes
  - ✓ Accès et trafic (tenir compte de la fermeture du pont CFF)
  - ✓ Bâtiments situés dans les environs proches du projet
  - ✓ Ruisseau de Cottens et le bassin de rétention des eaux pluviales
- Evaluation des variantes proposées
- Choix de la solution définitive et estimation des coûts de réalisation (à  $\pm 20\%$ )

**Mme Marie-Hélène Tille** souligne que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** *M. Stephan Dubey, Président.*

#### **Etude carrefour route du Centre – route cantonale**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 32'000.-- pour l'étude du carrefour de la route du Centre et de la route cantonale.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 32'000.00 pour l'étude du carrefour de la route du Centre et de la route cantonale est accepté à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.3.

### **2.2.3. Etude réaménagement route de la Côte Fr. 15'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tille** informe qu'un plan d'aménagement de détail sera déposé pour l'article 405 « La Coutaz » et souligne les points qui seront contenus dans cette étude :

- Avant-projet pour déterminer :
  - ✓ Les coûts de réfection de la route de la Côte
  - ✓ La mise en séparatif du bas de la route de la Côte
  - ✓ Le maintien du trafic routier durant les travaux

**Mme Marie-Hélène Tille** souligne que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et demande s'il y a des questions ?

**M. Jean-Marc Sudan** demande qu'elle est la partie route communale et route privée.

**Mme Marie-Hélène Tille** donne des explications sur la base d'un plan.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** *M. Stephan Dubey, Président.*

#### **Etude réaménagement route de la Côte**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 15'000.-- pour l'étude du réaménagement de la route de la Côte.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 15'000.00 pour l'étude du réaménagement de la route de la Côte est accepté à l'unanimité**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.4.



#### **2.2.4. Eclairage public – remplacement des luminaires Fr. 48'000.00**

**Mme Marie-Hélène Tille** informe qu'il s'agit d'un programme d'encouragement du Groupe E SA. Selon une estimation, ce changement représenterait une économie potentielle d'électricité de Fr. 5'000.- par année.

**Mme Marie-Hélène Tille** précise que l'investissement de Fr. 48'000.- consiste au changement de tous les lampadaires de la commune avec la solution LED.

**Mme Marie-Hélène Tille** souligne que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et demande s'il y a des questions ?

**M. Maurice Felder** demande si la commune a pensé à l'option « panneaux solaires ».

**Mme Marie-Hélène Tille** précise que la solution présentée ce soir semble être la plus appropriée.

**M. Jacques Magnin** demande s'il y a une étude concernant une forme d'éclairage « un sur deux » durant la nuit ?

**Mme Marie-Hélène Tille** informe que la luminosité sera réduite de 25% durant la nuit avec l'option LED.

**M. Bruno Yerly** demande si la commune a des offres d'autres fournisseurs pour ces éclairages ?

**Mme Marie-Hélène Tille** répond par la négative.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** *M. Stephan Dubey, Président.*

#### **Eclairage public – remplacement des luminaires**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 48'000.-- pour le remplacement des luminaires.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 48'000.00 pour le remplacement des luminaires est accepté à la majorité, partie contraire une voie et une abstention**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Sébastien Roch** pour la présentation du point 2.2.5.

### **2.2.5. Déplacement collecteur Résidence St-Martin Fr. 265'000.00**

**M. Sébastien Roch** informe que la résidence St-Martin va construire une nouvelle aile sur le terrain à côté du bâtiment actuel.

Cette nouvelle construction implique que la commune doit déplacer les collecteurs conformément à l'article 8 alinéa 4 du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le coût de ce déplacement est estimé à Fr. 265'000.00, ces frais sont répartis à parts égales entre la commune et le propriétaire conformément à l'article du règlement précédemment annoncé.

Le coût « net » pour la commune se monte donc à Fr. 132'500.00.

**M. Sébastien Roch** demande s'il y a des questions pour cet investissement ?

**M. Dominique Magnin** demande si la commune a des précisions à donner sur l'agrandissement de la Résidence St-Martin.

**M. Sébastien Roch** donne des précisions à ce sujet (cabinet médical, foyer de jour, etc.).

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Sébastien Roch** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

***Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.***

#### **Déplacement collecteur Résidence St-Martin**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 265'000.-- pour le déplacement du collecteur de la Résidence St-Martin.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 265'000.00 pour le déplacement du collecteur de la Résidence St-Martin est accepté à la majorité, deux abstentions**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Sébastien Roch** pour la présentation du point 2.2.6. « étude assainissement du site de l'ancienne STEP ».

### **2.2.6. Etude assainissement du site de l'ancienne STEP Fr. 20'600.00**

**M. Sébastien Roch** rappelle qu'après des années d'analyses, de discussions, de rencontres et divers autres travaux afin de rendre ce site conforme à la loi et ainsi le sortir de la zone « site pollué », le service de l'environnement a autorisé la commune à continuer le processus d'assainissement en vue d'un futur remblayage des trois bassins. Toutefois cette autorisation est soumise à conditions.

Les points à respecter faisant l'objet de cette étude sont :

- " Elaboration de variantes d'assainissement
- " Choix d'une variante
- " Développement du projet
- " Etablissement des plans du projet choisi
- " Rapport technique
- " Dossier d'enquête

**M. Sébastien Roch** demande s'il y a des questions pour cet investissement ?

**M. Michel Yerly** demande ce qui se passe si l'assemblée refuse cet investissement ce soir.

**M. Sébastien Roch** précise que si la commune ne fait pas cette étude, les bassins vont rester en l'état et l'assainissement des bassins ainsi que le développement du site ne pourraient pas être réalisés.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Sébastien Roch** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

**Rapport de la Commission financière** *M. Stephan Dubey, Président.*

#### **Etude assainissement du site de l'ancienne STEP**

*La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de Fr. 20'600.-- pour l'étude de l'assainissement du site de l'ancienne STEP.*

**M. le Président** remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

---

**Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 20'600.00 pour l'étude de l'assainissement du site de l'ancienne STEP est accepté à la majorité, une abstention**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du budget des investissements 2017.

## **2.2. Budget communal des investissements 2017**

**Mme Miriam Hess Feki** informe que le budget des investissements 2017, excepté les investissements votés ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore réalisés ou partiellement réalisés.

Une présentation détaillée des investissements terminés en 2016 sera faite lors de l'assemblée des comptes 2016.

**Mme Miriam Hess Feki** informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de revenus de **Fr. 158'840.00**.

**Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2017.

---

**Au vote à main levée, le budget des investissements 2017 qui présente un excédent de revenus de Fr. 158'840.00 est accepté à la majorité, une voix contraire**

---

**M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point 3. du tractanda, soit les divers.

## **3. Divers**

**M. le Président** demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

**M. Francis Jaquier** demande pour quelle raison l'ouverture de la sortie de la déchetterie par la STEP n'a pas été maintenue ?

**M. le Président** informe qu'il s'agissait d'un essai mais qu'actuellement l'accès entre les deux bassins ne peut être considéré comme une route. Dans le cadre de l'assainissement du site des bassins, cette option sera retenue.

**M. Maurice Felder** demande pour quelle raison les communes ont accepté que la Résidence St-Martin fasse cet agrandissement. **M. Maurice Felder** est disposé à payer pour les résidents mais pas pour un cabinet de médecins ou même une piscine. Il rappelle qu'en cas de déficit ce sont les communes qui payeront la facture.

**M. le Président** rappelle que pour la commune et pour la région, la résidence St-Martin est un plus mais qu'effectivement il y a un risque.

**M. Jean-Marc Sudan** demande si des démarches sont entreprises pour éviter l'écoulement entre la route de la Côte et la route du Centre qui gèle en hiver.

**M. Sébastien Roch** informe que les travaux vont être entrepris afin de réparer cette fuite et que par la suite il ne devrait plus y avoir d'écoulement d'eau.

**M. Gilles Godar** demande s'il est prévu un passage piéton entre le pont CFF et l'ancien café de la Gare ?

**Mme Marie-Hélène Tille** rappelle que le pont CFF sera en mobilité douce et qu'il y aura pas conséquent beaucoup moins de trafic, excepté les véhicules se rendant à la gare.

**M. Romain Collaud**, réélu à la députation fribourgeoise, remercie les citoyens de Cottens et assure qu'il défendra les intérêts de Cottens.

**Mme Jasmine Bovigny** est surprise par la décision du conseil de ne plus déneiger la route du Trimbié et s'exprime longuement sur cette décision. Mme Jasmine Bovigny demande que le conseil communal revienne sur sa décision.

**M. le Président** s'excuse au nom du conseil pour le manque de communications.

**Mme Marie-Hélène Tille** est à disposition pour une discussion. Cette décision était surtout pour conserver cette route le plus longtemps possible ; en cas de déneigement, elle ne serait probablement plus praticable dès le printemps 2017.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2017.

**M. le Président** clôt l'assemblée à 21.15 heures

---

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,  
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**

---